

**3ème Examen périodique universel du Luxembourg**

**(Genève, le 18 janvier 2018)**

**Troisième intervention de Jean Asselborn**

**Ministre des Affaires étrangères et européennes**

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Avant de répondre aux questions posées au cours de la dernière heure, je voudrais remercier toutes les délégations ici présentes pour leur participation à l’examen du Luxembourg. Votre intérêt et vos recommandations pertinentes nous honorent et nous tâcherons d’y apporter toute l’attention nécessaire.

L’EPU est l’un des outils les plus importants pour réaliser le troisième but des Nations Unies énoncer par la Charte, je cite : « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Je vais à présent de réagir à la dernière série de questions et commentaires soulevés par les délégations ici présentes.

**[Réponses aux questions et commentaires des délégations 41-80]**

J’espère avoir pu répondre à la plupart des questions. Comme je l’ai déjà indiqué, le Luxembourg réagira en temps voulu par écrit à toutes les recommandations.

Le Luxembourg est un membre fondateur des Nations Unies et un fervent défenseur de l’ordre international fondé sur les normes et la primauté du droit : le multilatéralisme est en quelque sorte dans notre ADN. Il est indispensable de rechercher des solutions de manière collective et coopérative aux problèmes de notre temps et les Nations Unies représentent le cadre le plus inclusif et légitime qui soit. Aucun pays, quel que soit son niveau de développement ou de revenu, ne peut se targuer d’avoir atteint un niveau parfait de respect des droits humains : il s’agit plutôt d’un effort de longue haleine, mais non moins urgent.

Nous vivons une époque particulière. Certes, nous avons réussi à faire des progrès normatifs très réels depuis la création des Nations Unies. Mais en même temps, ces mêmes droits et ceux qui les défendent se trouvent attaqués de tous côtés. Nous tous, représentants de gouvernements qui ont souscrit aux idéaux et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, nous avons reconnu, dans l’article 28 de la déclaration universelle des droits de l’homme, que, je cite : « toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

J’aimerais dès lors conclure en lançant un appel à nous tous, Etats membres, ainsi qu’à la société civile, dont l’apport au Conseil des droits de l’homme est indispensable : redoublons d’efforts pour œuvrer à un tel ordre, où les droits de tous les individus et de tous les peuples sont respectés, protégés et promus.

Le Luxembourg continuera de travailler inlassablement dans cette direction.

Je vous remercie.